

Ambroise PIECHOWSKI
Victor LEBLANC
François BRETON
Marie LEBLANC
Géomètres Experts Associés

Frédéric SEGOND
Tevahineaimana HELME
Géomètres Experts Salariés

SIEGE SOCIAL :
42 bis rue de la Paix
10000 TROYES
03.25.73.47.25

AGENCES :
30 rue Victor Hugo
10110 BAR-SUR-SEINE
03.25.29.84.59

2 rue Contre-Amiral Baste
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU
03.25.92.84.26

65 bis Avenue de Metz
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03.26.65.17.27

13 B Place Notre Dame
52220 LA-PORTE-DU-DER
03.25.04.21.02

48 Av. Général de Gaulle
10400 NOGENT-SUR-SEINE
03.25.39.83.33

3 rue du Mont l'Hermite
51800 SAINTÉ-MÉNEHOULD
03.26.60.82.21



Dossier :
240165
J. QUINET



URBANE0

7 Avenue Général Gallieni
10300 SAINTÉ-SAVINE

TROYES, le 09 juillet 2025

Objet : Note de gestion des eaux pluviales – ZAC de Frenois (Sedan)

1. Contexte et principes généraux

Dans le cadre du projet de création de la ZAC de Frenois, à vocation commerciale, située sur le territoire de la commune de Sedan, une stratégie de gestion des eaux pluviales fondée sur l'infiltration à la source sera mise en œuvre. L'objectif est de limiter au maximum le rejet au réseau public en favorisant les solutions alternatives et naturelles, conformément aux recommandations du SDAGE et des services techniques de la collectivité.

2. Infiltration des eaux pluviales sur les parkings

- Les aires de stationnement seront réalisées en partie en structure Evergreen, permettant l'infiltration directe des eaux pluviales.
- Au minimum 50 % de la surface totale de parking sera traitée en Evergreen, afin de maximiser l'infiltration à la parcelle.
- Cette solution vise à réduire les surfaces imperméabilisées tout en assurant un niveau de confort et de stabilité adapté à l'usage commercial.

3. Voirie principale et dispositifs de collecte

- La voirie principale de la ZAC sera équipée d'avaloirs pour la collecte des eaux de ruissellement.
- Ces avaloirs seront raccordés à un système d'infiltration enterré de type « cagette », constitué de modules alvéolaires drainants permettant le stockage temporaire et l'infiltration progressive dans le sol.

4. Noues paysagères d'infiltration

- Des noues d'infiltration seront aménagées :
 - Le long des voiries communes (accotements et espaces verts),
 - Au sein des parcelles privées, à proximité des bâtiments ou zones techniques.
 - Ces ouvrages permettront la collecte, le ralentissement et l'infiltration des eaux issues des toitures, voiries secondaires ou plateformes de manœuvre.

5. Bassins d'infiltration en parcelles

- Chaque parcelle sera équipée d'un bassin d'infiltration dimensionné en fonction de la surface imperméabilisée.
- Ces bassins, implantés en zone arrière ou en cœur d'îlot, auront pour rôle :
 - Le stockage temporaire des eaux de pluie,
 - L'infiltration progressive dans le sol, selon les capacités d'absorption mesurées.

6. Réseau de surverse et raccordement au réseau communal

- En cas de précipitations exceptionnelles, un réseau de surverse interconnectera l'ensemble des ouvrages de gestion des EP (noues, bassins, Evergreen, cagettes).
- Ce réseau sera raccordé en point bas au réseau communal d'eaux pluviales, afin d'assurer la sécurité hydraulique du site en cas de saturation des dispositifs à la source.
- Les déversements vers le réseau public ne s'effectueront qu'en débit de fuite contrôlé et ponctuel.

7. Conclusion

Le schéma de gestion proposé répond aux objectifs suivants :

- Limitation maximale de l'imperméabilisation,
- Infiltration des eaux pluviales à la source,
- Sécurisation hydraulique du site,
- Intégration paysagère et écologique des ouvrages.

Cette approche globale garantit une gestion durable et responsable des eaux pluviales sur l'ensemble du périmètre de la ZAC.